

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 août 2019

ORIENTATION DES MOBILITÉS - (N° 2135)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° CD519

présenté par

M. Saddier, Mme Duby-Muller, M. Straumann, M. Brun, M. Menuel, M. Bazin, M. Jean-Pierre Vigier, Mme Corneloup, M. Bony, M. Leclerc, M. Viala, Mme Trastour-Isnart, M. Vialay, M. Viry, Mme Anthoine, Mme Bazin-Malgras, M. Cordier, M. Cinieri et Mme Poletti

ARTICLE 1ER A

À l'alinéa 6, après le mot :

« modal »,

insérer les mots :

« ,notamment en engageant une politique ambitieuse pour le développement du transport fluvial, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'objet de cet amendement est de rappeler la nécessité d'inclure le transport fluvial en matière de report modal.